

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-24 du 6 juin 2016
portant fin de fonction à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630761S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision n° N 2013-16 du 29 juillet 2013 nommant Mme Françoise LE FAILLER directrice de la communication de l'Établissement français du sang à compter du 1^{er} août 2013,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directrice de la communication de l'Établissement français du sang exercées par Mme Françoise LE FAILLER à compter du 23 juin 2016.

Article 2

La décision n° DS 2016-02 du 22 janvier 2016 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang est abrogée à compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 6 juin 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS